

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-15/A-00265
Propriétaire(s) : Justin Slootsky
Emplacement : 182, avenue Forward
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 13, plan enr. 35
Zonage : R4S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite démolir la remise qui se trouve dans la cour arrière et construire un garage attenant d'un étage et demi, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que la hauteur au-dessus du premier étage servira d'espace d'entreposage additionnel.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait total des cours latérales intérieures à 1,2 mètre, alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales intérieures d'au moins 1,8 mètre, sans aucune cour de moins de 0,6 mètre.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 6 % de la profondeur du lot ou 1,8 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 25 % de la profondeur du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 7,47 mètres.
- c) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 6 % ou 13,70 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 57,1 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.